

## ORDRE DU JOUR

### Bureau Syndical / Pôle Métropolitain Le Mans-Sarthe

24/03/2022-12:00 - 14:00 Présentiel et

Visioconférence

#### THEMATIQUE MOBILITE

1/ Questions liées à la compétence coordination – *Rapporteur Monsieur Emmanuel FRANCO*

2/ Lancement du volet opérationnel (service existant VAOTRAM) - *Rapporteur Monsieur Emmanuel FRANCO*

3/ Demande de subvention au titre de l'AMI « TENMOD » auprès de l'ADEME - *Rapporteur Monsieur Emmanuel FRANCO*

#### AUTRES POINTS

4/ Questions diverses

Ordre du jour



**Date de convocation : vendredi 18 mars 2022**

**Nombre de membres : 16**

**En exercice : 16**

**Présents : 8**

**Votants : 9**

**Date et lieu d'affichage : lundi 28 mars 2022**

**Pays du Mans - 15/17 rue Gougéard — Le Mans**

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 072-200078426-20220324-20220324\_1BPOM-DE

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Bureau Syndical du jeudi 24 mars 2022

**Pôle Métropolitain Le Mans-Sarthe**

Le Bureau Syndical du Pôle Métropolitain Le Mans-Sarthe a été convoqué le vendredi 18 mars 2022 pour la séance du jeudi 24 mars 2022 qui s'est déroulée en présentiel.

Le Bureau Syndical du Pôle Métropolitain Le Mans-Sarthe régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane.

Accueil au Pays du Mans, salle du rez-de-chaussée.

### **Etaient présents :**

**Pour GB :** MM. LATIMIER Martial, PIGNE André – 2 présents et 2 voix.

**Pour LMM :** M. LE FOLL Stéphane – 1 présent et 1 voix.

**Pour MCS :** Mme CANTIN Véronique – 1 présente et 1 voix.

**Pour OBB :** Mme DUPONT Nathalie – 1 présente et 1 voix.

**Pour SEM :** MM. Yves-Marie HERVE, ROUANET Nicolas (pouvoir de M. GUYOMARD Patrice) – 2 présents et 3 voix.

**Pour 4CPS :** Mme RADOU Valérie – 1 présente et 1 voix.

### **Délégués excusés :**

**Pour CDG 72 :** Mme RIVRON Véronique, M. LE MENER Dominique.

**Pour LMM :** Mmes CHARTON Patricia, LEBALLEUR Isabelle, POUPINEAU Christine, MM. COUNIL Christophe, LE BOLU Joël, PARIS Laurent.

**Pour MCS :** M. VAVASSEUR Maurice.

**Pour OBB :** M. GOUHIER Sébastien.

**Pour VDS :** MM. FRANCO Emmanuel, MAZERAT Xavier.

**Pour 4CPS :** M. GUYOMARD Patrice.

Madame CANTIN Véronique est nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 072-200078426-20220324-20220324\_1BPOM-DE

**BUREAU SYNDICAL**

**Extrait du registre des délibérations**

**Séance du 24 mars 2022**

**N°20220324\_1BPoM**

**RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane LE FOLL**

**OBJET : Candidature AMI TENMOD**

Le syndicat mixte « Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe », en cours de structuration dans le cadre d'une modification statutaire des statuts du Syndicat mixte du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, aura pour objet la coopération entre ses membres en matière de mobilité afin d'améliorer et d'optimiser les services de mobilité et de faire émerger des mutualisations à l'échelle des bassins de vie et d'emplois qui la composent.

Dans le cadre de sa compétence de coordination, l'article 4.1 de ses statuts précise que le syndicat mixte exerce les compétences obligatoires suivantes : la coordination des services que ses AOM membres organisent, le développement d'un système d'information multimodale et le développement d'une tarification coordonnée, combinée ou intégrée permettant la délivrance de titres de transports uniques ou unifiés. Le syndicat assurera également, au travers de cette compétence de coordination, une mise en cohérence des différentes offres de mobilité existantes et à venir sur son territoire afin de les porter à connaissance au travers de la mise en place un service de conseil en mobilité, destiné notamment aux employeurs et aux gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants.

Afin de mener à bien cette mission de conseil en mobilité, le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe envisage le recrutement d'un(e) conseiller(e) en mobilité à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain (via le Pays du Mans). Il a donc été décidé de déposer une candidature avant le 23 mai 2022 à l'AMI TENMOD de l'ADEME (6<sup>ème</sup> édition) qui permet, entre autres, de cofinancer des projets d'acculturation, de mutualisation et de déploiement d'une mobilité durable et solidaire, en adéquation avec les enjeux des territoires. Dans ce cadre, un pré-dépôt de candidature a déjà été déposé à l'AMI TENMOD pour le financement, entre autres, de ce poste à hauteur de 50% sur 3 ans.

► En conséquence, il est proposé au bureau syndical de :

- **APPROUVER** cette candidature,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document se rapportant à cette décision.

**RESULTAT DU VOTE : A l'unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour expédition conforme,



**LE PRESIDENT**  
**Stéphane LE FOLL**